



GES01

DEMANDE DE RACHAT TOTAL

Adhésion

Grid for Adhesion number

3 Car Nom Client

Grid for 3 Car Nom Client

RACHT

CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE AFER EUROPE

ADHÉRENT(E) :

N° Adhésion : []

Je soussigné(e) [] Monsieur [] Madame [] Mademoiselle

Nom (en majuscules) : []

Née (pour les femmes mariées) : [] Prénom : []

Situation familiale : [] Marié(e) [] Célibataire [] Divorcé(e) [] Veuf(ve) [] Cohabitant(e) légal(e)

Né(e) le : [] à Ville, Pays : []

Nationalité : []

Adresse de résidence fiscale : []

Code Postal : [] Ville : [] Pays : []

Tél : Domicile : [] Bureau : [] Portable : []

E-mail* : []

* En renseignant cette adresse, j'accepte de recevoir par ce moyen des informations d'Aviva Vie. Conformément à la loi sur la protection de la vie privée, je peux à tout moment faire cesser ce type de transmission en adressant un courrier à Aviva Vie – Avenue Lloyd George 6-B-1000 BRUXELLES, Belgique - vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles qui vous concernent et de rectification de ces données. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la Commission de la protection de la vie privée, à 1000 Bruxelles, Rue Haute 139.

IDENTITE DU CONJOINT OU COHABITANT LEGAL : [] Monsieur [] Madame

Nom : [] Prénom : []

Née (pour les femmes mariées) : []

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE : [] OUI [] NON

Je suis une personne politiquement exposée si :

"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer il y a moins de 12 mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un autre pays que mon pays de résidence(1), ou je suis un membre direct de la famille(2) d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e)(3) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction" (conformément à la 3ème Directive européenne du 26 octobre 2005).

Si oui, origine de la qualité de PPE :

(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, ministre, ministre délégué et secrétaire d'Etat, parlementaires, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, officier supérieur des forces armées ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique.

(2) Le conjoint ou le cohabitant légal considéré par le droit national de la personne visée en (1) comme l'équivalent d'un conjoint, les enfants et leurs conjoints ou cohabitant légal, les parents.

(3) Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec une personne politiquement exposée ; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une personne politiquement exposée.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME :

Dans le cadre de la réglementation en matière de lutte anti blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme des informations et documents complémentaires sont à fournir avec cette demande (Cf. Détermination du niveau de vigilance et documents à fournir en page 3).

Paraphe de l'Adhérent []

Rachats Partiels et Totaux

Détermination du niveau de vigilance et des documents à transmettre

Notice explicative

Tous les établissements financiers, parmi lesquels les établissements d'assurances, ont l'obligation d'appliquer la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans le cadre du renforcement de la législation, des mesures de vigilance distinctes doivent être appliquées en cas de demande de rachat.

Tous les clients sont concernés par cette réglementation qui prévoit, selon les situations, d'appliquer trois niveaux de vigilance : allégée, standard ou renforcée.

Selon le niveau de vigilance devant être appliqué, des informations et documents complémentaires devront être transmis.

La méthodologie - ci-dessous - vous permet de définir le niveau de vigilance devant être appliqué en cas de demande de rachat, ainsi que les informations et documents complémentaires devant être transmis par le client.

Elle s'applique aux contrats d'assurance vie souscrits par des personnes physiques.

Méthodologie

Etape 1

Définir le niveau de vigilance selon :
- le montant du rachat
- et la date d'effet du contrat concerné

Détermination du niveau de vigilance

Montant du rachat (Rachat Total ou Rachat Partiel)	Date d'effet du contrat	
	≤ 24 mois	> 24 mois
inférieur à 150 000 €	<input type="checkbox"/> vigilance standard	<input type="checkbox"/> vigilance allégée
supérieur ou égal à 150 000 €	<input type="checkbox"/> vigilance standard	<input type="checkbox"/> vigilance standard

➤ Quel que soit le niveau de vigilance défini à l'issue de l'étape 1, il convient de répondre au questionnaire de l'étape 2.

Etape 2

Définir si l'opération entre dans un contexte spécifique nécessitant une vigilance accrue

Cas spécifiques nécessitant une vigilance accrue

Questionnaire	OUI	NON
- L'adhérent est une personne politiquement exposée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- L'adhérent réside hors de Belgique ou de France	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Le règlement fait l'objet d'un virement vers un compte bancaire à l'étranger (hors de Belgique ou de France)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Le chèque de règlement doit être adressé à une adresse située à l'étranger (hors de Belgique ou de France)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

➤ Au moins une réponse "OUI" au Questionnaire

Vigilance renforcée dès le 1^{er} € ⁽¹⁾

(1) rachats partiels et rachats totaux, quelle que soit l'antériorité de la date d'effet du contrat

Informations et Documents à transmettre

Vigilance allégée	Vigilance standard	Vigilance renforcée
1 Copie de la carte d'identité de l'adhérent en cours de validité et/ou l'attestation électronique de la carte d'identité ^(*)	1 Copie de la carte d'identité de l'adhérent en cours de validité et/ou l'attestation électronique de la carte d'identité ^(*)	1 Copie de la carte d'identité de l'adhérent en cours de validité et/ou l'attestation électronique de la carte d'identité ^(*)
	+ ET Indication par le client du motif de rachat	+ ET Indication par le client du motif de rachat
	2 OU Demande de Renseignement Complémentaire concernant une Prestation ou un nantissement (DRCP)	2 OU Demande de Renseignement Complémentaire concernant une Prestation ou un nantissement (DRCP)
		+ ET 3 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

(*) sauf si une copie d'une pièce d'identité en cours de validité est déjà présente dans le dossier de l'adhérent.

Informations et documents devant être transmis par l'adhérent

Lors de l'examen du dossier et en dehors des cas susvisés, la Compagnie peut - à tout moment - demander la communication de pièces complémentaires.